

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF37

présenté par

M. Davi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	50 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
Éducation aux médias et à l'information (ligne supprimée)	0	0
Plan en faveur des artistes-auteurs (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Le présent amendement vise à rétablir un amendement adopté en première lecture, mais balayé par le recours du gouvernement à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Il vise à dénoncer à nouveau le sort réservé aux artistes-auteurs pendant le quinquennat d'Emmanuel Macron.

Commandé par le Ministre de la Culture en 2019, le rapport Racine était très attendu par les artistes-auteurs. Il a été maintes fois repoussé, puis enterré lors de sa sortie.

Aujourd'hui, les artistes-auteurs ne bénéficient ni d'un statut, ni d'une protection sociale, ni de représentants élus.

Le Gouvernement refuse pourtant d'organiser des élections professionnelles afin de leur permettre d'avoir des représentants. Les artistes-auteurs demandent simplement le droit à un dialogue social.

Comment peut-on encore refuser d'octroyer des congés maladie ou des congés maternité aux artistes-auteurs ? Le Gouvernement leur refuse le droit d'accéder à des prestations sociales pour lesquelles pourtant ils cotisent.

Tribunes après tribunes, et malgré de fortes mobilisations, ils sont toujours privés de ces droits élémentaires.

De telles mesures ne feraient pas consensus parmi tous les acteurs : voilà comment Roselyne Bachelot justifie son inaction et le statu quo. On remarquera que ce type d'argument est à géométrie

variable : pour la réforme des retraites, de l'assurance chômage ou encore des APL, le Gouvernement a méprisé les citoyens fortement mobilisés contre ces reculs.

La majorité parlementaire a rejeté nos multiples propositions, et notamment la proposition de loi déposée par Michel Larive, instaurant un domaine public commun afin de lutter contre la précarité des professionnels des arts et de la culture. Nous renouvelons ici notre demande : cessez de mépriser les artistes-auteurs en France !

Par cet amendement et pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer 50 millions d'euros des crédits et autorisations de paiement de l'action 02 du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » vers un nouveau programme intitulé « Plan en faveur des artistes-auteurs ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 361 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage."